



Autorisation de déplacements et la contribution parentale

Peut importe où se trouve votre service de garde, certains de vos employés auront de la difficulté à se rendre au travail vu les nouvelles restrictions de déplacements. L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) veut vous aider à ce niveau.

Modèle de lettre pour autoriser le déplacement de votre personnel

Vu les restrictions de déplacement entre les régions, l'AGPQ a mis en ligne sur son site Internet, www.agpq.ca, un modèle de lettre que vous pouvez télécharger et adapter à votre garderie afin de permettre aux membres de votre personnel de se déplacer de la maison au travail et vice versa.

Il est à noter que notre modèle, n'est pas un modèle officiel accepté par les autorités mais en ce moment, nous n'avons pas accès à un tel modèle. Il faut se rappeler que les policiers sont au courant du rôle des garderies privées subventionnée dans les mesures d'urgence.

Contribution parentale

Nous venons de terminer notre conférence téléphonique avec le ministre de la Famille. En ce moment, le gouvernement n'a pas pris position quant à la contribution parentale. Le ministre demande plus de temps. À suivre...

Ensemble, unis et forts!... ça va bien aller...

Le conseil d'administration de l'AGPQ

Samir Al-Hamad, Mona Lisa Borrega, France Quirion, Lorraine Bégin, Catherine Moreau, Guylaine Painchaud et Lucia Spiridigliozzi.

Ainsi que notre équipe; Nathalie Alain et Guylaine Guy.



AGPQ

7077 rue Beaubien Est, Bureau 209,

Montréal (Québec) H1M 2Y2

Tél : 514-485-2221 poste 0

Sans Frais : 1-888-655-6060

Web : www.agpq.ca